



## Fiche Enseignants

Nombre de pages : 9

## **PARTIR EN VOYAGE DE CLASSE EN CAR.**

Cette fiche s'adresse à tous les enseignants et responsables de voyages scolaires, du premier comme du second degré. Elle les informe et les aide à préparer les déplacements en car à l'occasion d'un voyage de classe.

### **LES FICHES ENSEIGNANTS KEEZAM...**

Les **Fiches Enseignants** proposées par Keezam sont destinées à tous les organisateurs de voyages dans un cadre scolaire : CPE, instituteurs, professeurs de écoles, professeurs, directeurs d'établissement, etc.

Pratiques, elles facilitent le travail des responsables, organisateurs comme accompagnateurs, et aident à la réussite des voyages.

Toutes les **Fiches Enseignants** sont accessibles sur le site [www.keezam.fr](http://www.keezam.fr)



*Rassurer les parents,  
c'est facile !*

### **En voyage scolaire, vous disposez d'une boîte vocale et d'un blog pour rassurer les parents.**

Keezam met **gratuitement** à la disposition des enseignants partant en voyage scolaire, en France ou à l'étranger :

- **Une boîte vocale**, pour donner facilement des nouvelles aux parents,
- **Un blog**, pour leur montrer les photos du séjour.

Au retour, **l'album photo du séjour vous est offert.**

Pour en profiter : <http://keezam.fr>

## PARTIR EN VOYAGE DE CLASSE EN CAR

*Le car est le moyen de transport le plus utilisé pour les voyages scolaires. Il est économique et souple. Il permet de rejoindre le lieu d'hébergement en évitant des changements parfois compliqués à gérer. Enfin, il est rassurant pour les accompagnateurs pour qui il facilite la surveillance des élèves.*

*Vous trouverez sur cette fiche les informations nécessaires pour préparer facilement votre voyage, du choix du transporteur jusqu'à l'organisation du car durant le trajet. Vous y trouverez aussi les questions les plus fréquemment posées concernant les voyages en car... et leurs réponses.*

*Nous mettons aussi à votre disposition un dossier intitulé "Documents pour préparer un voyage en car" et contenant les éléments suivants :*

- *modèle de demande de devis,*
- *modèle de contrat autocariste,*
- *formulaire d'engagement du transporteur,*
- *modèle de liste des personnes transportées.*

*Pour plus de facilité, ce dossier vous est proposé au format Word ou Open Office, au choix. Vous pouvez ainsi télécharger ces documents, et les modifier si vous le souhaitez en fonction de votre équipement informatique. Pour y accéder, cliquez sur les adresses <http> indiquées ci-dessous, ou recopiez les dans la barre de votre navigateur.*

- « Documents pour préparer un voyage en car », en format .doc (Word) :  
<http://keezam.fr/Fiches-Enseignants/Documents-preparation-voyage-car.doc>
- « Documents pour préparer un voyage en car », en format .odt (Open Office) :  
<http://keezam.fr/Fiches-Enseignants/Documents-preparation-voyage-car.odt>

*Sur chacun de ces documents, des zones signalées en rouge [ comme ceci ] vous indiquent les endroits à personnaliser.*

*Enfin, nous vous proposons aussi un modèle de contrat proposé par l'ANATEEP (Association nationale pour les transports éducatifs de l'enseignement public), pour un voyage scolaire.*

- « Contrat-type : Transport en commun en autocar », en format .pdf (Acrobat) :  
<http://keezam.fr/Fiches-Enseignants/contrat-type-voyage-scolaire-en-car.pdf>

*Faites une bonne route avec vos élèves...*

## COMMENT ORGANISER UN VOYAGE SCOLAIRE EN CAR ?

### 1 – Choisir un transporteur et établir un contrat.

Si l'établissement – ou la mairie pour les écoles primaires – n'est pas liée contractuellement avec une entreprise de transport c'est au responsable du projet de voyage, ou à la direction de l'établissement, de choisir le transporteur.

**Si le prix est un critère, ce n'est jamais le seul à prendre en compte.** N'hésitez pas à rencontrer les entreprises, voyez s'ils ont l'habitude de transporter des groupes scolaires, et n'oubliez pas de jeter un coup d'œil rapide sur le matériel. Mieux vaut payer un petit peu plus cher et voyager en toute sécurité que risquer de finir en rade au bord d'une route avec 30 enfants, et sans solution de remplacement.

**N'hésitez pas non plus à demander conseil à des collègues ou d'autres établissements :** ils vous indiqueront leurs transporteurs habituels et vous gagnerez du temps. Vous pouvez aussi vous rapprocher de l'Association nationale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (ANA-TEEP) qui, dans chaque département, est à même de répondre à vos questions et vous orienter.

**Les demandes de devis doivent être détaillées :** date de départ, date de retour, nombre d'enfants et d'adultes, destination(s), trajets programmés sur place, type d'hébergement prévu pour le ou les chauffeurs, demandes spécifiques... Plus votre demande sera précise, plus les entreprises pourront vous proposer un prix « juste », et plus vous éviterez d'éventuelles surprises en cours de voyage. N'hésitez pas non plus à négocier le prix.

La plupart des transporteurs proposent des contrats-type, qu'ils adaptent en fonction des besoins. Rien ne vous interdit, si vous le souhaitez, de rajouter des conditions qui vous semblent importantes, voire à rédiger vous-même un contrat. Pour voir à quoi ressemble un contrat, et vous en inspirer éventuellement, téléchargez le contrat type proposé par l'ANATEEP, sur le site keezam.fr

### 2 – L'encadrement pendant les trajets en car.

La réglementation concernant le nombre d'encadrants durant les trajets en autocar sont **identiques à celles concernant l'encadrement durant tout le séjour.** Pour des élèves du 1<sup>er</sup> degré, l'encadrement doit compter :

- **2 adultes au minimum dont l'enseignant,**
- **En maternelle, au-delà de 16 élèves, un adulte supplémentaire par tranche de 8 élèves.**
- **En élémentaire, au-delà de 20 élèves, un adulte supplémentaire par tranche de 10 élèves.**

En plus de l'enseignant responsable du groupe, les encadrants peuvent être des parents, des enseignants, des éducateurs, des bénévoles ou des ATSEM (sous réserve qu'une demande ait été adressée et acceptée par la mairie dont dépend l'agent). **Le chauffeur du car ne peut en aucun cas être considéré comme encadrant.**

Pour des élèves du 2<sup>nd</sup> degré, c'est au chef d'établissement de déterminer le nombre d'encadrants nécessaires. Sans être obligatoire, un minimum de deux adultes est conseillé pour tout groupe à partir de 8 élèves.

### 3 – Le rôle du responsable et des encadrants avant et durant le voyage.

Avant le départ, si le trajet en car dépasse les frontières du département de prise en charge et des départements limitrophes, l'enseignant doit remettre au responsable du car ou au transporteur la liste des personnes transportées. De forme libre, cette liste doit comporter le nom et le prénom de chaque passager et, ainsi que les coordonnées téléphoniques d'une personne à contacter pour chaque enfant transporté. Elle doit indiquer également la date et les caractéristiques générales du transport ainsi que les coordonnées téléphoniques de l'organisateur. (Arrêté du 18 mai 2009 relatif au transport en commun de personnes).

Un modèle de liste vous est proposé à la fin de cette fiche, ainsi que dans le dossier téléchargeable accessible sur keezam.fr

Le jour du départ, il est conseillé d'effectuer avec le chauffeur, les encadrants, et les élèves selon leur âge, une rapide formation sécurité :

- comment s'effectue la montée et la descente du car ?
- qui donne l'autorisation de descendre du car ?
- où trouver et comment utiliser les équipements de sécurité ? (extincteur, marteaux brise-vitres, lampe, boîte premiers secours)
- quand et comment mettre les ceintures de sécurité ?
- comment forcer l'ouverture des portes en cas de besoin ?
- comment évacuer le car en cas d'urgence ?
- comment réagir en cas de malaise du chauffeur ?

Aborder ces questions prend 10 ou 15 minutes, mais peut par la suite s'avérer vital. Certains autocaristes proposent systématiquement une petite formation sécurité de ce type avant de démarrer. Si ce n'est pas le cas, n'hésitez pas à indiquer sur vos demandes de devis que vous souhaitez en bénéficier, et les points que vous souhaitez voir abordés. Les réponses que vous fourniront les entreprises seront un bon indicateur de leur sérieux...

Pendant le voyage, les accompagnateurs doivent être disposés à proximité des issues de secours ainsi qu'aux places exposées du véhicule (places avant et place arrière centrale). Ils doivent veiller à ce que les élèves restent assis à leur place, ceinture attachée, sans déranger le conducteur.

Si vous roulez de nuit, assurez vous qu'un adulte reste éveillé et puisse surveiller discrètement que le conducteur ne « pique pas du nez ». Nombreux sont les accidents qui pourraient être évités avec un tout petit peu de vigilance en plus de la part de chacun, conducteur comme passager.

**LES QUESTIONS LES PLUS FRÉQUENTES  
CONCERNANT LES VOYAGES EN CAR AVEC DES ÉLÈVES**

**1 – Trois enfants peuvent-ils occuper deux places assises seulement ?**

**NON.** Cette ancienne règle, dite du « 3 pour 2 », est désormais caduque. L'Education Nationale, dans une circulaire du 21 septembre 1999, a préconisé de ne plus appliquer cette possibilité pour tout déplacement d'élèves pendant le temps scolaires. Par ailleurs, les cars sont désormais équipés de ceintures de sécurité, ce qui impose un passager et un seul par siège.

**2 – Peut-on utiliser les strapontins ?**

**NON.** La circulaire du 21 septembre 1999 précise : « *Il convient d'exiger du transporteur que le nombre de personnes participant à la sortie ne dépasse pas le nombre de places assises, hors strapontins. Ce nombre de places fera l'objet d'une deuxième vérification par l'enseignant juste avant le départ.* »

**3 – Le port de la ceinture de sécurité est-il obligatoire ?**

**OUI.** Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire aux occupants des véhicules de transport en commun de personnes, lorsque les sièges sont équipés de ceintures de sécurité. Cette obligation s'applique à tous les conducteurs et passagers d'un autocar, adultes et enfants.

Toutefois, pour les enfants de moins de trois ans dont la morphologie est inadaptée au port de la ceinture, il n'y a pas d'obligation.

Pour les enfants de moins de 10 ans, lorsqu'ils sont installés sur des sièges équipés de ceintures à trois points, il est recommandé de boucler la ceinture de telle façon que seule la partie ventrale de celle-ci assure le maintien sur le siège.

**4 – Les élèves et accompagnateurs peuvent-ils se déplacer dans l'autocar lorsqu'il est en circulation ?**

En transport en commun et en circulation, l'obligation de boucler sa ceinture de sécurité est désormais la règle dès lors que les sièges du véhicule en sont équipés.

Toutefois, le Ministre des transports (réponse ministérielle du 27 Janvier 2004) a été amené à préciser qu'une telle obligation s'impose à tout usager en situation assise. Il précise par ailleurs que même si la réglementation ne le prévoit pas expressément, la volonté du législateur n'a pas été d'interdire aux passagers de se lever **punctuellement** de leur siège.

**5 – En cours de route, qui choisit la fréquence et la durée des arrêts ?**

Le chauffeur du car est un professionnel qui connaît son métier et est soumis à des contraintes réglementaires. Faites lui part de vos souhaits – pause déjeuner à telle heure si possible, à tel endroit si possible, ... – mais **laissez lui organiser son travail** comme il le souhaite. C'est à lui, connaissant vos impératifs, de gérer au mieux les trajets.

### 6 – Combien de temps peut conduire un chauffeur ?

La législation relative aux temps de conduite et de repos est Européenne. En voici les grandes lignes :

- le temps de conduite est au **maximum de 9 heures par jour**. Deux fois par semaine, il peut aller jusque 10 heures,
- ce temps de conduite est au **maximum 4H30 d'affilée**. Le chauffeur doit ensuite prendre 45 minutes de repos. Il peut aussi scinder cette période en 15 et 30 minutes, réparties sur 5H15,
- tout travail entre 21 heures et 6 heures est considéré comme un travail de nuit. Le temps de conduite est alors au maximum de 4 heures d'affilée,
- un chauffeur doit respecter un **temps de repos quotidien de minimum 9 heures**,
- la prestation totale d'un chauffeur ne peut pas dépasser 15 heures,
- un chauffeur doit respecter un temps de repos hebdomadaire de minimum 24 heures après 6 jours de travail.

Respectez les temps de repos nécessaires au chauffeur. Il en a besoin, et la sécurité de tous en dépend.

### 7 – Les enfants peuvent-ils manger dans le car ?

Dans la mesure du possible, il vaut mieux l'éviter. Une pause pique nique est toujours plus agréable et permet à tout le monde de se dégourdir les jambes. Si vous ne pouvez vraiment pas faire autrement, **assurez vous auprès du chauffeur que cela ne le dérange pas**. Il est responsable de l'état de propreté du véhicule, c'est donc à lui d'accorder ou pas cette autorisation.

**Vous disposez d'un blog  
pour partager vos photos  
avec les parents.**

Pour en profiter : <http://keezam.fr>

**MODÈLE POUR DEMANDE DE DEVIS TRANSPORTEUR**

[ Prénom et nom du responsable ]  
[ Nom de l'école ]  
[ Coordonnées postales ]  
[ Coordonnées téléphoniques ]

**Objet : demande de devis – voyage de classe en car**

[ Date ]

Madame, Monsieur,

Dans le cadre d'un voyage scolaire, je vous prie de nous faire parvenir un devis pour le transport par autocar des élèves et accompagnateurs. Voici le détail du projet :

- Départ : [ date de départ ], à [ heure de départ ], de [ lieu de départ ]
- Retour : [ date de retour ], à [ heure de retour ], de [ lieu de retour ]
- Destination : [ coordonnées du lieu de résidence / département ]
  
- Le groupe sera constitué de [ nombre d'élèves ] âgés de [ âge des élèves ] ans, et accompagnés par [ nombre d'adultes ] adultes.
  
- Durant le séjour, les activités prévues [ nécessiteront chaque jour le transport du groupe, dans un rayon de 100 km autour du lieu de résidence. ] Les départs s'effectueront à partir de [ heures ] heure, et les élèves seront de retour sur le lieu de résidence au plus tard à [ heures ] heures.
  
- Une chambre [ individuelle / à deux ] est disponible pour le chauffeur.

Avant le départ, nous souhaitons les élèves et les encadrants bénéficient de la part du chauffeur d'une petite formation sécurité, concernant les points suivants :

- comment s'effectue la montée et la descente du car ? (ordre, coté,...)
- où trouver et comment utiliser les équipements de sécurité ?
- comment forcer l'ouverture des portes en cas de besoin ?
- comment évacuer le car en cas d'urgence ?
- comment réagir en cas de malaise du chauffeur ?

Merci de nous indiquer aussi quelques références de voyages scolaires pris en charge par votre entreprise : établissement scolaire, année, nom du responsable, destination et durée.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et dans l'attente de votre proposition,

Cordialement,

[ Nom du responsable et signature ]





